

**Routes**

**• CAEN-ALENÇON PAR L'AUTOROUTE DEPUIS LE 27 AOÛT**

Dominique Busserreau, secrétaire d'Etat chargé des transports, a inauguré en présence de nombreux élus ornaïens l'autoroute A88 entre Sées et Falaise. Ce nouveau tronçon tant attendu de 45 km permet de relier directement la capitale régionale. C'est également pour Caen une ouverture vers l'A28. Le Conseil général a apporté une aide de 20 millions d'euros à la réalisation des travaux.

**• ARGENTAN-A88-FLERS** – Un an après le début des travaux, le premier tronçon aménagé de la 2x2 voies Argentan-Flers entre en service. Inaugurés le 9 juillet, ces 2 km relient la rocade d'Argentan à l'échangeur de l'A88. Investissement global de 7,5 M€ avec une participation de la Région (1,3 M€) et de la Communauté de communes du Pays d'Argentan (1,08 M€).

**• CONTOURNEMENT DE SÉES** – Les travaux se poursuivent depuis le début de l'année. La nouvelle route (3,5 km) ira d'Aunou-sur-Orne à la route Alençon-Gacé (ex-RN 138), près de l'échangeur autoroutier. Elle déviara du centre-ville la circulation de transit, tout en rapprochant l'Est du département de l'A28 et de l'A88.

**• SORTIE SUD DE GACÉ** – C'est le prochain chantier d'envergure engagé par le Conseil général : la construction d'une voie nouvelle facilitant la connexion des routes départementales avec l'A28.



**Orne Internet haut débit pour tous : lancement d'une nouvelle opération**

Le Conseil général enregistre un nombre croissant de demandes d'accès à l'Internet haut débit. Elles s'expliquent notamment par une forte augmentation des usages d'Internet. Pour faciliter l'accès aux offres de services Internet par kit satellitaire, pour les habitations et entreprises ne pouvant pas être convenablement connectées par les technologies filaires (ADSL), le Conseil général renouvelle l'opération « Orne Internet haut débit pour tous ». Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2010, les abonnés se verront rembourser le kit de connexion satellitaire ou hertzien d'une valeur de 400 €, dans les zones non couvertes par l'ADSL et par le WIMAX.



**Le Département innove, au service des intercommunalités**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le Conseil général propose d'accompagner les structures intercommunales dans leurs projets de voirie, d'assainissement... Avec ce nouveau Service d'assistance technique aux intercommunalités (SATI), le Département réaffirme son rôle de partenaire de proximité et d'expertise auprès des autres collectivités. « L'Orne est sans doute le premier département à officialiser des pratiques existantes et une solidarité légitime entre collectivités territoriales » observe Alain Lambert, Président du Conseil général, à l'origine de cette démarche. Ce service assure selon les besoins de la collectivité, une assistance à maîtrise d'ouvrage ou une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie (aménagement de sécurité en traversée d'agglomération, aménagement de parking, réfection de trottoirs...), pour des réalisations d'ouvrages d'art, d'assainissement ou de réfection ou de création de stations d'épuration, pour des aménagements de voies vertes...

Dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, ce service apporte une aide technique aux collectivités dans un domaine de compétence particulier. Il peut par exemple, accompagner le maître d'ouvrage dans le démarrage de la réalisation d'un projet pour l'élaboration de cahiers des charges, la consultation d'un maître d'œuvre, le choix de projet et sa conception...

Dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre, le service apporte une réponse technique et économique au programme défini par le maître d'ouvrage. Cette prestation peut alors comprendre l'ensemble ou une partie seulement des attributions suivantes : les études d'esquisse, d'avant-projet, de projet ou l'assistance technique pour la passation des contrats de travaux, pour la phase conception ; le suivi de la réalisation des travaux et l'assistance aux opérations de réception pour la phase travaux.

Pour tout projet d'aménagement, les intercommunalités peuvent contacter directement le SATI pour définir la nature de la mission et les modalités de la consultation. A noter que toute prestation d'un montant inférieur à 4000 euros ne nécessite pas de mise en concurrence.

**Renseignements : Service d'assistance technique aux intercommunalités du Conseil général - 02.33.81.60.00**



**RN 12 : une première victoire**

A l'occasion du débat public sur l'aménagement de la RN 154 entre Nonencourt et Orléans, le Conseil général est vivement intervenu pour que le tronçon commun avec la RN 12, Nonencourt – Dreux soit réalisé en concession pour gagner du temps et que la continuité à 2x2 voies de la RN 12 soit assurée. Par décision ministérielle du 25 juin dernier, Jean-Louis Borloo a retenu le recours de la concession pour réaliser cet axe routier et demandé que les études intègrent la section en tronc commun avec la RN 12. Le Conseil général restera vigilant sur le calendrier de réalisation des études nécessaires et souhaite que la mise à 2x2 voies du reste de l'itinéraire vers Paris (Mortagne-Nonencourt) soit aussi accélérée.

**De nouvelles aides pour améliorer la sécurité sur les routes de l'Orne**



Le Conseil général attribue des aides financières aux projets d'amélioration de la sécurité sur les routes de l'Orne. Depuis 2009, il soutient les opérations d'aménagement d'allées et de chemins piétonniers autour des arrêts d'autocars et des établissements scolaires. En juin dernier, les Conseillers généraux ont décidé d'élargir plus encore le champ des aides en subventionnant les études et la mise en œuvre de plans de circulation, l'installation et le développement de signaux lumineux, l'aménagement de carrefours, la différenciation du trafic... Ces opérations peuvent être soutenues à hauteur de 40% du montant hors taxe des travaux, avec un minimum de travaux de 2000 euros HT ; la subvention est plafonnée à 20 000 euros HT. **Renseignements : service gestion du réseau routier du Conseil général – 02.33.81.60.00**



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex  
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : dircom@cg61.fr

www.orne.fr

**TERRITOIRES en actions**

SEPTEMBRE 2010 - N°32

**La lettre d'information du Conseil général de l'Orne**

**en direct**



**ALAIN LAMBERT**  
Sénateur,  
Président du Conseil  
général de l'Orne.

**Collèges : la nouvelle donne**

Le Conseil général a la charge de 31 collèges publics. Cette mission lui tient particulièrement à cœur tant elle est liée à la réussite de notre jeunesse et au rayonnement de l'Orne. L'objectif du Département est clair : il s'agit d'adapter les collèges aux exigences pédagogiques et environnementales actuelles afin de donner à chacun, l'opportunité de grandir, d'apprendre, de se réaliser dans les meilleures conditions. Le tout en optimisant nos ressources financières, en cherchant à mutualiser au maximum les moyens des collectivités locales. Le « plan collèges » traduit ces ambitions. Le budget de rénovation des collèges passe de 5 à 10 millions d'euros par an sur 5 ans. La quasi-totalité des établissements en bénéficiera en fait progressivement, sauf bien sûr les plus récents. C'est un vaste chantier qui s'ouvre aujourd'hui. Il est d'une absolue nécessité si nous voulons parvenir à un aménagement équilibré et harmonieux de nos territoires. Le collège, lieu de vie, de culture, de découvertes et d'espoirs participe nettement à la dynamique économique et sociale de nos villages et renforce l'attractivité de l'Orne tout entière.

Je compte sur vous pour connecter, le moment venu, ces collèges « nouvelle génération », modernes, accessibles à tous, respectueux d'une nature généreuse, aux équipements existants au sein de vos communes. J'ai besoin de vous, élus, acteurs majeurs de la vitalité des territoires, à mes côtés pour assurer le bien-être des Ornaïses et des Ornaïses et accompagner le succès d'un département que nous aimons.

*Alain Lambert*

© Atelier Allidade.



**en avant**

**Le plan « collèges »  
Un budget d'investissement  
doublé pendant cinq ans**

**Le budget d'investissement alloué aux collèges est doublé et porté à dix millions d'euros par an pour les cinq prochaines années. Cette décision majeure, prise par le Conseil général en septembre 2009, fait suite à un état des lieux réalisé sur les 31 collèges publics départementaux. « Il était nécessaire d'adapter nos collèges aux exigences pédagogiques d'aujourd'hui afin que les jeunes Ornaïses suivent une scolarité leur donnant les meilleures chances de réussite. Enseignants et personnels de service ont aussi besoin d'un outil de travail moderne et adapté à leurs fonctions, » rappelle Christophe de Balorre, vice-président du Conseil général, en charge du plan « collèges ».**

**A lire en pages 2 à 4**



Territoires en actions / Septembre 2010 - N°32  
27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00  
Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Alain Lambert.  
Rédacteur en chef : France-Laure Sulon - Ont collaboré à ce numéro : Jacques Bonnet, Blaindine Bienfait.  
Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr  
Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990  
Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.orne.fr



✓ Du 10 septembre au 28 novembre  
Hôtel du département :  
**Un lieu, une histoire, des hommes**  
Pour marquer le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'installation du Conseil général au quartier Lyautey, l'Hôtel du Département propose des visites guidées et une exposition sur la réhabilitation des lieux. Entrée gratuite.  
Renseignements : 02 33 81 60 00.  
Ouvert le dimanche après-midi.

✓ vendredi 24 septembre  
**Journée de la forêt et du bois**  
Invité d'honneur « Cuba »  
A l'initiative du Préfet, de l'Initiative du Préfet, du Président du Conseil général de l'Orne et du Directeur Interrégional de l'Office National de la Forêt, cette journée s'adresse aux élus et aux professionnels. Le matin, série de conférences. L'après-midi, conférences pédagogiques, stands d'information, démonstrations de

matériel pour les collégiens et lycéens. [www.professionsbois.com](http://www.professionsbois.com)

✓ mardi 19 octobre  
Alençon  
**Salon départemental des services aux personnes**  
Ce rendez-vous est destiné au grand public, aux demandeurs d'emploi, aux salariés des services à la personne.

✓ vendredi 29 octobre  
**Jeunesse, emploi et formation**  
**Les rendez-vous de l'Observatoire**  
Le 3<sup>e</sup> rendez-vous de l'Observatoire territorial de l'Orne, unité de veille et de prospective territoriale créée en appui au « Projet pour l'Orne à l'horizon 2020 », aura pour thème : Jeunesse, emploi et formation, quelles adéquations pour l'Orne ?  
A l'Hôtel du Département.  
Renseignements : 02 33 81 60 00.

## Plan « collèges »

# 10 millions d'euros investis chaque année

**Nombre des 31 collèges publics ornaïens ont été construits dans les années 1970. D'une grande ampleur, le plan « collèges » adopté par le Conseil général est ambitieux : qu'il s'agisse des objectifs croisés (qualité environnementale, pédagogie, accessibilité) ou des moyens humains engagés (choix des architectes, réorganisation des services, groupes de suivi). La concertation avec les élus locaux et la communication directe avec la population caractérisent aussi ce plan.**

## « Changer notre façon de faire »

« Si nous voulons conserver les services et les équipements dans nos communes, nous allons devoir changer nos façons de faire et envisager de mutualiser ce qui peut l'être. Nouvel élu de ma commune, j'étais confronté à des difficultés de mise aux normes pour les cantines des écoles maternelle et primaire. Avant même le projet de restructuration du collège, j'avais rencontré le conseiller général du canton, Philippe Senaux, qui a le même regard sur ces questions, et le principal de l'établissement. J'ai

ouvert le dialogue avec la population. Nous avons été associés au projet de restructuration de l'établissement qui intègre effectivement une restauration scolaire commune au collège et aux écoles. La rénovation de l'établissement est aussi garante de son avenir et nous permet d'avoir une réflexion commune sur nos équipements sportifs à l'image du gymnase que nous sommes en train de rénover. »



### Eclairages

#### Des collaborations longue durée

« Accords cadres en maîtrise d'œuvre », c'est avec cette procédure innovante qu'ont été choisies quatre équipes d'architectes. Après consultation, ce n'est pas un chantier, mais un lot géographique de plusieurs collèges qui leur a été attribué, inscrivant cette collaboration dans la durée : une dizaine d'années en moyenne, chaque collège nécessitant une mission de quatre ans environ. Car les architectes désignés prennent l'ensemble du dossier en main : diagnostic de l'établissement, conception de la restructuration et accompagnement des travaux.

#### Les critères de programmation

Plusieurs critères convergents ont désigné les établissements à moderniser en priorité. Le premier est évidemment l'état des bâtiments et l'urgence à intervenir sur des constructions inadéquates, voire vétustes. La volonté de mutualiser les équipements des collèges suppose que les choix des élus locaux soient arrêtés. Enfin, la capacité à agir rapidement a été prise en compte également. Lorsque l'emprise du collège ne suffit pas, il faut le temps de s'assurer de la maîtrise foncière.

### Innovation

#### Une participation d'Électricité Réseau Distribution France (ERDF) aux travaux des collèges

ERDF est tenue de réaliser des investissements permettant des économies d'énergie. Engageant peu de travaux à ce titre, elle doit racheter des certificats d'économies d'énergie à des maîtres d'ouvrage qui agissent dans ce domaine. Aux termes d'une convention signée entre ERDF et le Conseil général, celui-ci perçoit une participation d'ERDF aux travaux d'économies d'énergie (chaufferies, isolation, menuiseries...) réalisés sur le patrimoine départemental. A titre d'exemple, pour l'important programme de travaux mené au collège de Mortagne-au-Perche, le Département a reçu près de 100 000 euros HT. Dans les trois années à venir (convention 2010-2012), une somme équivalente est attendue par le Département pour chaque restructuration lourde de collège. Cet accord entre ERDF et le Département est une opération pilote dans le Grand Ouest.

### Explicite

#### Les collèges privés aussi

Si le Conseil général réalise des travaux importants dans les collèges publics dont il a la responsabilité directe, il participe également aux travaux réalisés dans les collèges privés. Cette aide du Département, qui existe depuis 1995, est encadrée par la loi et limitée à 10% des dépenses annuelles de chaque établissement. Elle s'élève cette année à 350 000 € pour les treize collèges privés ornaïens, dont 130 000 € pour l'équipement informatique. Les subventions de fonctionnement sont accordées à parité avec les établissements publics.

### RÉPÈRES

10,6 M€ pour la restructuration des collèges en 2010. S'y ajoute 1 M€ pour les aides à la mise à niveau des équipements sportifs et des piscines. Coût des opérations :

- Putanges-Pont-Ecrepin / Collège Gaston-Lefavrais (1971) : 7,3 M€.
- Flers / Collège Sévigné : 10 M€
- Athis-de-L'Orne / Collège René-Cassin (1975) : 7,8 M€.
- Moulins-la-Marche / Collège André-Collet (1981) : 8 M€.
- Rémalard / Collège Paul-Harel : 2 M€.

part et d'autre et, dans une perspective de développement durable, d'éviter de « consommer » de nouveaux espaces. Pour les mêmes raisons, la priorité est donnée à la restructuration de l'existant, à la réutilisation des locaux, à des liens nouveaux entre le bâti et son environnement.

avec récupération des eaux de pluies, ira de 30 à 60% selon les établissements. On aura recours également, suivant les études réalisées pour chaque site, aux énergies vertes : chaufferie bois, panneaux photovoltaïques, lumière du jour privilégiée, etc. Les matériaux de construction ou d'équipement, les revêtements respectueux de l'environnement seront privilégiés. Au final, tout en ajoutant au confort des locaux, les performances énergétiques et la qualité d'isolation réduiront sensiblement les émissions de gaz à effet de serre.

#### > assurer l'accessibilité pour les personnes handicapées :

à commencer par les élèves à mobilité réduite.

#### > la volonté de faire de chaque collège rénové un équipement BBC (bâtiment basse consommation) :

Ce « plan collèges » prévoit de donner aux bâtiments les qualités fonctionnelles, sanitaires, thermiques et acoustiques répondant aux attentes pédagogiques et aux exigences environnementales (Grenelle de l'environnement). Les consommations d'énergies seront divisées par deux, parfois par trois. La réduction de l'eau potable consommée,

### QUESTIONS

## « Ouvrir les collèges sur leur environnement »



**CHRISTOPHE DE BALORRE,**  
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EDUCATION, CULTURE ET SPORT.

#### Quels sont les points communs des projets ?

Les projets témoignent de la volonté du Conseil général de réaliser des équipements de grande qualité environnementale qui montrent la voie de l'avenir. Outre l'aspect pédagogique, nous voulions aussi systématiser l'accessibilité pour les élèves handicapés, comme nous avons déjà saisi l'opportunité de le faire pour plusieurs collèges.

#### Comment a été abordée la situation de chaque collège ?

Disposant d'un outil de prospective informatique performant, nous connaissons l'évolution de la population, commune par commune. Ceci nous permet d'appréhender les effectifs des collèges pour les années à venir et de dimensionner les établissements aux besoins réels. Le besoin d'ouvrir les collèges sur leur environnement culturel, sportif, social, nous a conduits à envisager avec les élus locaux la mutualisation de certains équipements : restauration scolaire, salle polyvalente, centre d'information et de documentation.



Putanges-Pont-Ecrepin Flers



Athis-de-L'Orne



Moulins-la-Marche



Pour plus d'efficacité, le Conseil général a choisi d'innover en utilisant une procédure nouvelle, les « accords cadres en maîtrise d'œuvre ». Ont ainsi été retenues les candidatures de quatre équipes d'architectes qui travailleront dans la durée avec le Département, dont les services concernés ont été réorganisés pour que architectes et entreprises aient, pour chaque collège, un interlocuteur unique. A ce niveau également, un groupe de travail est associé à l'élaboration et au suivi du projet. Il est composé du principal et des représentants du collège, du conseiller général du canton, d'élus locaux, de techniciens du Conseil général.

#### Une programmation et des objectifs forts

Les quatre équipes d'architectes, chacune sur le secteur géographique qui lui a été assigné, ont réalisé un diagnostic complet des établissements. Sur cette base, en fonction des orientations de la politique départementale et de critères objectifs de priorité (lire encadré), une programmation a été établie. Pour la période 2010 - 2014 (année de mise en œuvre de la réforme territoriale), des ob-

jectifs forts ont été fixés : cinq collèges vont être restructurés.

Les travaux commencent cette année au collège Sévigné de Flers et dans les collèges d'Athis-de-l'Orne, Moulins-la-Marche et Putanges-Pont-Ecrepin. A Rémalard, d'importants travaux sont également programmés afin de renforcer la charpente et l'isolation des différents locaux du collège. Durant l'été, le Département a implanté des bâtiments modulaires afin d'accueillir les élèves durant la période de travaux prévus sur deux ans.

#### Orientations communes et besoins locaux

Adaptée aux contraintes des lieux et aux besoins identifiés pour l'établissement, la conception de chaque projet obéit à des orientations générales :

#### > une recherche de mutualisation des équipements avec les collectivités locales :

une cuisine commune avec l'école primaire, une salle informatique ouverte aux associations, un CDI complétant une médiathèque, etc. Cela permet de réduire les coûts de

A la loupe

## Le Département et les collèges : un soutien constant et très large

Autour de l'enseignement, tout ce qui fait la vie du collège, à commencer par les locaux, relève du Conseil général. Dans certains domaines particuliers, le Département accompagne l'Etat, par exemple pour développer des classes d'enseignement pour les élèves handicapés (classe UPI\*), en difficulté (dispositif relais) ou ayant un projet professionnel particulier (classes sport par exemple).

Propriétaire des collèges publics, le Département assure les investissements (restructurations ou grosses réparations), les travaux d'entretien, ainsi que certaines réparations et petits travaux. Chaque année, le Conseil général verse à chaque collège les dotations de fonctionnement. Il est responsable également des 250 agents techniques (agents d'accueil, cuisiniers, agents de maintenance...) qui travaillent dans les 31 collèges.

\* Unité pédagogique d'intégration.



### Les bourses d'enseignement secondaire

Accéder à la formation est un droit : personne ne doit être tenu à l'écart du dispositif d'enseignement pour des raisons financières. C'est pourquoi le Conseil général accorde de nombreuses bourses et des prêts d'honneur pour réduire les frais de scolarité des élèves et des étudiants. Pour ce qui concerne les collégiens, les bourses sont destinées à réduire les frais de scolarité pour les élèves dont les familles ont de faibles ressources.

### Des programmes spécifiques d'équipement

A l'achat des matériels et mobiliers d'équipement s'ajoutent des programmes spécifiques dans le cadre des gros travaux de restructuration des collèges, ou dans le cadre des projets pédagogiques, en informatique notamment (lire au verso).

### Ateliers artistiques

Le Département accompagne la politique du Rectorat et de la DRAC (Etat) afin de développer les pratiques artistiques au sein des éta-

blissements en aidant à la création ou au renouvellement des ateliers de pratiques artistiques, ainsi qu'aux classes à projet artistique et culturel.

### Équipements sportifs des collèges

Le Plan de contrôle technique des équipements sportifs des collèges prévoit des vérifications lourdes à pratiquer tous les trois ans. Les équipements jugés dangereux sont remplacés. Des vérifications légères sont assurées dans l'intervalle.

### Aides au fonctionnement des piscines et gymnases

Le Département participe financièrement aux dépenses de fonctionnement des piscines et gymnases qu'utilisent les collégiens. Les conditions d'utilisation des équipements sportifs par les collégiens, notamment pour les piscines d'Alençon, L'Aigle, Flers, Mortagne-au-Perche, Argentan et la Ferté-Macé, font l'objet de conventions signées avec ces villes. Pour les gymnases, des conventions sont signées progressivement.

## Priorité aux nouvelles technologies

Dans l'action du Conseil général en faveur des collèves et de la qualité des moyens pédagogiques, l'utilisation des nouvelles technologies est une priorité constante. Les collèves ornaïens sont parmi les mieux équipés. Depuis 2004, les collèves publics sont raccordés à

Internet et au réseau « Vikman », dont l'objectif est de développer les échanges d'informations entre établissements scolaires. Le 3<sup>e</sup> plan TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) a pour priorités, de 2009 à 2011, le renouvellement des

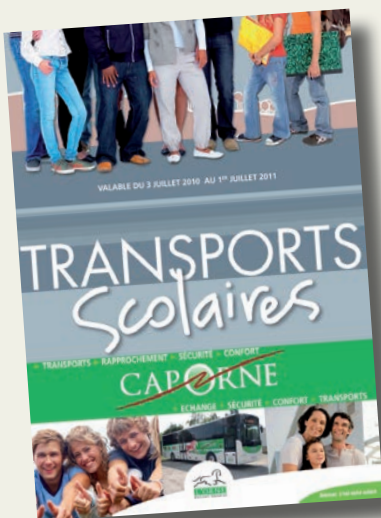
matériels et la fin du câblage des établissements. Une action commune entre le Rectorat, les Départements et la Région vise la création d'un espace numérique de travail au niveau de l'académie.



**www.tavidado.orne.fr**

Pour les 11-15 ans, le Conseil général a mis en ligne depuis 2007 un site à la fois pédagogique et ludique qui leur parle de la vie au collève bien sûr, mais aussi de tout ce qui fait leur vie aujourd'hui dans l'Orne.

## Transports scolaires



Pour faciliter la vie des élèves, le Conseil général organise les transports vers les écoles, les collèves, les lycées et délivre un titre de transport scolaire aux élèves sur l'ensemble du réseau interurbain de l'Orne. Objectif : donner à tous les élèves, quelle que soit leur situation, des conditions aisées d'accès à l'enseignement. Une participation forfaitaire annuelle de 61 euros est demandée aux familles pour deux enfants maximum si les élèves

sont scolarisés dans le secondaire (collève et lycée). La gratuité est instaurée à partir du troisième enfant. Gratuité également pour les élèves titulaires d'une bourse départementale d'enseignement général ou agricole, pour les enfants suivis par l'Aide sociale à l'enfance (ASE 61), les enfants d'allocataires du RSA, ainsi que pour les élèves de l'enseignement primaire (maternel et élémentaire).

## Sécurité à la descente des cars



Chaque jour, 17 000 enfants utilisent les transports scolaires dans le département de l'Orne. Le Conseil général mène une politique résolue pour sécuriser les points d'arrêts de cars. 600 points d'arrêts jugés dangereux ont déjà été mis en sécurité. Commencé en 2005, ce programme – 5 millions d'euros – se poursuit en 2010. En complément, de nombreuses actions de sensibilisation ont été menées auprès des élèves. Dernière initiative en date, le Conseil général a diffusé au printemps, dans les collèves du département, un DVD de sensibilisation aux risques d'accidents lors de la montée ou de la descente des cars scolaires. Une version courte de ce DVD est visible sur [www.tavidado.orne.fr](http://www.tavidado.orne.fr) et sur [www.orne.fr](http://www.orne.fr).

### La carte des transports en ligne à coût réduit

Pour la rentrée scolaire, les familles peuvent se procurer leur carte de transport scolaire sur [www.orne.fr](http://www.orne.fr) et payer en ligne le forfait annuel. Cette année : l'inscription en ligne permet de bénéficier d'une réduction de 10€\*. L'inscription par courrier reste possible. Elle est nécessaire pour les familles qui ont à fournir des pièces justificatives pour l'exonération du paiement ou attester d'une dérogation de scolarité.

\* Pour ceux qui ne disposent pas d'Internet, les collèves ont été invités à mettre leurs ordinateurs à disposition des familles.